

SAS 2B ALLIANCE
2 Rue de de la Loge
94260 FRESNES
RCS Créteil 914 155 593

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 15.06.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 juin,

La Société par actions simplifiées **2 B ALLAINCE**, au capital de 20 000.00 € dont le siège social est sis 2 Rue de la Loge 94260 FRESNES, RCS Créteil 914 155 593 représentée par le Président **Mr BELARBI Selim**.

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

Mr BELARBI SELIM détenant	10001 actions
Mr BALTAZAR Yohann détenant	9999 actions

Total représenté	20000 actions
------------------	---------------

Le Président de l'assemblée constate que les associés présents possèdent un nombre d'actions représentant plus de la moitié du capital social.

Mr BELARBI Selim préside la séance en qualité de Président.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant

- modifications des statuts article 21 exercice social.

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 juin à 10 heures, l'assemblée générale extraordinaire décide la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée décide de modifier l'article 21 – Exercice social- qui devient :

« L'exercice social commence le premier Janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par exception le premier exercice s'étendra du jour de l'immatriculation au 30.06.2025.

A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire et établit les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe. Il établit en outre un rapport de gestion dans les conditions fixées par la loi.

Ces documents sont mis à la disposition du ou des Commissaires aux Comptes au moins un mois avant la date de la décision collective des actionnaires appelée à statuer sur ces documents et qui doit intervenir dans les six mois de la clôture de l'exercice. »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 12 heures.

Fait à Fresnes, le 15/06/2025

Le Président
Mr BELARBI Selim

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

!